

PÉRIMÈTRE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES POLLUTIONS



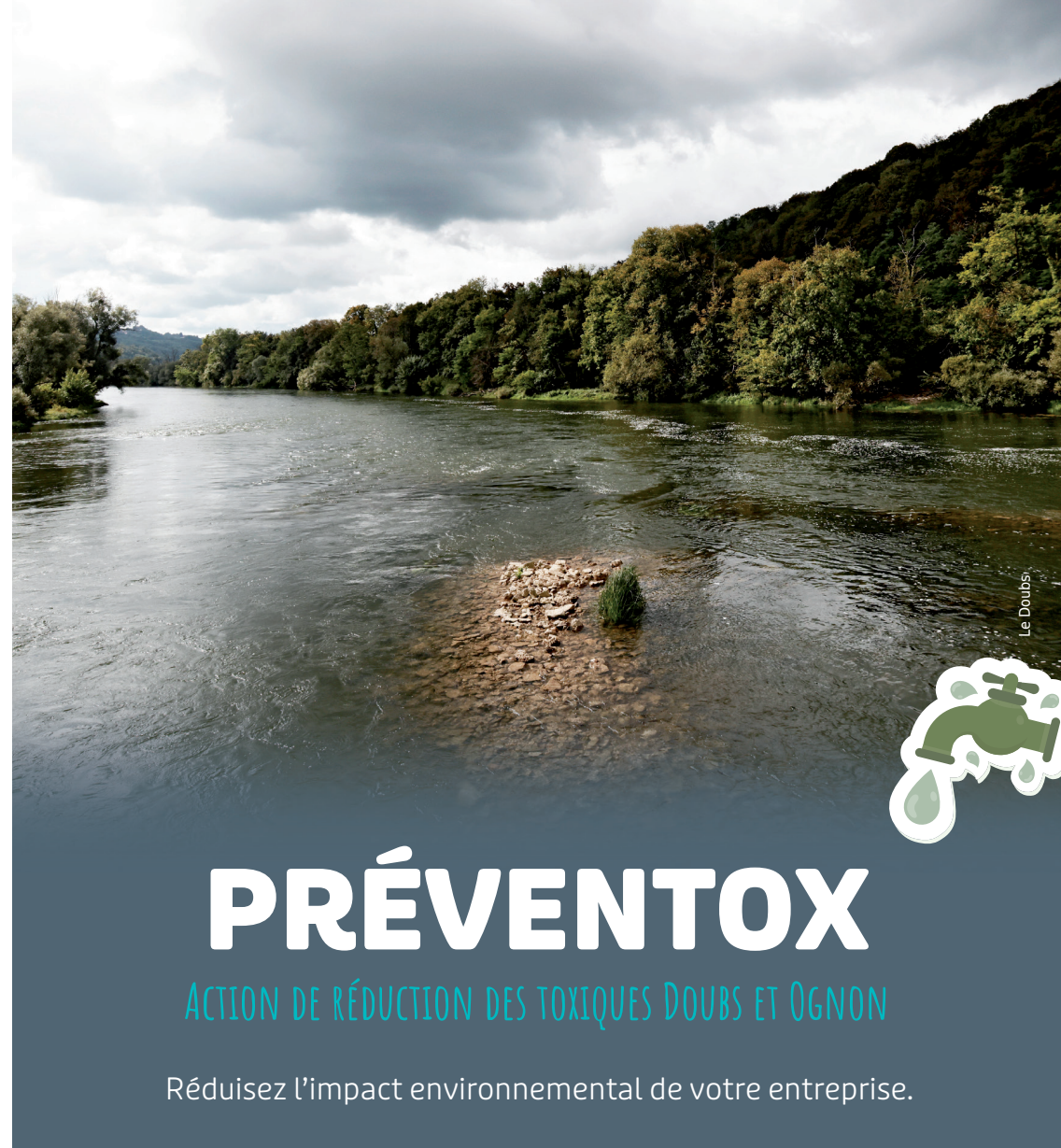
CONTACTS

Grand Besançon : Fabienne Poète - 06 24 22 99 30 - fabienne.poete@grandbesancon.fr

CCI Saône-Doubs : Grégoire Blondeau - 06 98 39 07 47 - g.blondeau@saone-doubs.cci.fr

CMA Bourgogne Franche-Comté : Marine Mater - 07 45 08 61 37 - mmater@artisanat-bfc.fr

Communication CCI Saône-Doubs - 12/2025 / Auteur/photographe : Jean-Charles Sexe / © Crédits : Grand Besançon Métropole



PRÉVENTOX

ACTION DE RÉDUCTION DES TOXIQUES DOUBS ET OGNON

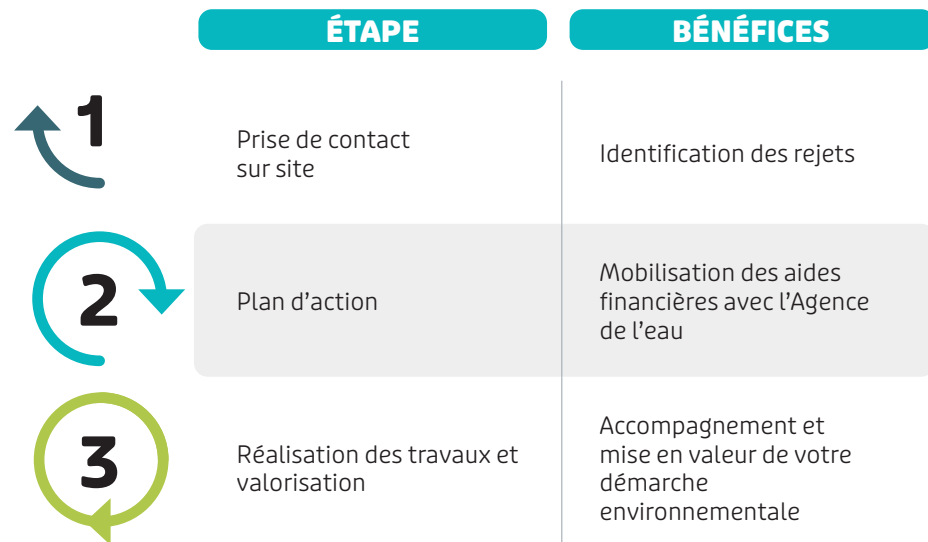
Réduisez l'impact environnemental de votre entreprise.



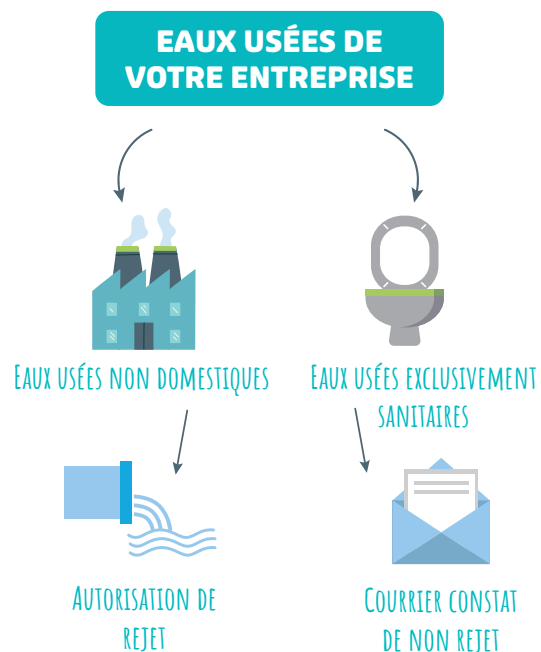
Partenaire financier



UNE DÉMARCHE EN 3 ÉTAPES



VOTRE RACCORDEMENT :



LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU

Dans le cadre de l'opération « Preventox », votre entreprise peut bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, pour toute étude ou investissement lié à la réduction des pollutions toxiques, dont le montant est supérieur à 5 000 € HT (dans le cadre du régime « de minimis »).

POURCENTAGE DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU

	PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES <250 SALARIÉS	GRANDES ENTREPRISES >250 SALARIÉS	EXEMPLES
Étude	70 %	40 %	Recherche de solution pour limiter les rejets de substances toxiques, essais pilote...
Travaux contre la pollution toxique (action collective)	70 %	40 %	Technologie sans rejets, mise en place ou amélioration de dispositif d'épuration, réduction des pollutions des eaux de pluie...
Travaux contre la pollution accidentelle	70 %	40 %	Installation de bacs de rétention, d'abri de stockage, de bassins de confinement des eaux d'extinction d'incendie...



CONTAINER ÉQUIPÉ D'UNE RÉTENTION - SUBVENTION DE 70% PAR L'AGENCE DE L'EAU



CENTRIFUGEUSE POUR LA RÉUTILISATION DES EAUX DE TRIBOFINITION - SUBVENTION DE 70% PAR L'AGENCE DE L'EAU